

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 22

présenté par

M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray,  
M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« six »

le mot :

« douze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les risques liés à l'exposition excessives aux écrans numériques sont importants pour les enfants, même au-delà de 6 ans.

Il convient donc de mettre en place une politique de prévention jusqu'à 12 ans.